

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE

RECOURS EN ANNULATION

ARTICLE L. 742-4 ET L. 512-1 III DU CESEDA

ARTICLE R.777-3-1 DU CJA

M/Mme

néE le

de nationalité

Adresse

Téléphone

Monsieur le préfet de

Défendeur

Objet : recours en annulation des arrêtés de transfert et d'assignation à résidence en date du

I EXPOSE DES FAITS

Je suis de nationalité

J'ai demandé asile auprès du préfet de le

Par décision du , le préfet a décidé de me transférer en application de l'article L. 742-3 du CESEDA aux autorités .

Il a décidé de m'assigner à résidence

Je conteste ces décisions.

Conclusions

Je demande au tribunal administratif

- d'annuler les décisions de transfert et d'assignation
- de me convoquer à l'audience où sera examinée ma requête et au cours de laquelle je serai assisté d'un interprète en langue et d'un avocat désigné d'office.
- de prescrire à Monsieur le préfet de réexaminer ma demande d'asile dans le délai de trois jours, et de lui délivrer une attestation de demande d'asile en application de l'article L. 743-1 du CESEDA sous astreinte de 200 € par jour de retard ;
- de condamner l'Etat à me verser la somme de mille cinq cents Euros (1500 €) au titre des frais engagés pour l'instance et non compris dans les dépens, par application de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Fait à , le